



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lits des urgences dans le garage de l'hôpital de Langres

Question écrite n° 2083

Texte de la question

M. Christophe Bentz interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les lits d'hôpital installés dans le garage de l'hôpital de Langres (52). Depuis au moins le mois de janvier 2023, des patients se présentant au service des urgences sont régulièrement placés dans un garage en attendant leur transfert et une prise en charge approfondie. Dans certains cas, ce délai d'attente peut aller jusqu'à trois jours. Après avoir passé une première nuit en observation dans le service des urgences du centre hospitalier de Langres, un septuagénaire admis le dimanche 28 mai 2023 pour un problème respiratoire a ainsi été transféré dans ce garage. La direction de l'établissement a alors affirmé qu'il n'y avait pas vraiment d'autre solution pour gérer l'encombrement des urgences. La directrice adjointe des centres hospitaliers du Centre et Sud Haute-Marne a reconnu : « C'est l'organisation que nous avons dû mettre en place pour les situations de tensions hospitalières. Les urgences ne permettent pas d'accueillir les patients en attente d'hospitalisation ou d'examen ». Cette situation de tension ne se limite pas à la Haute-Marne. En effet, à Gisors (27), en janvier 2022, une femme avait déjà patienté sept heures dans un garage destiné aux véhicules du SMUR, un garage réaménagé afin d'isoler les patients atteints de la covid-19 au sein des urgences. Privée d'une vraie chambre et munie d'un système de chauffage qu'elle jugeait très défaillant, la patiente a dû attendre plusieurs heures dans des conditions difficiles qui ont ajouté à la souffrance liée à sa contamination à la covid. C'est encore arrivé fin octobre 2024 à un patient haut-marnais, délogé à une heure du matin de sa chambre de l'hôpital de Langres pour gagner le garage et son bruit permanent. Avec ces patients, M. le député s'étonne que dans la France de 2023 et 2024 des patients soient entreposés dans des garages. Cet accueil pose en effet de multiples problèmes de dignité, de confort, de salubrité et de sécurité pour les patients, de commodité pour les personnels de santé et d'attractivité pour les métiers médicaux. Il est aussi de nature à rendre les Français méfiants à l'égard de leurs hôpitaux. Comme il l'a déjà fait en juin 2023 sans obtenir de réponse, M. le député demande donc en novembre 2024 à Mme la ministre depuis quand cette pratique des lits en garage a cours dans le pays et quel est le nombre d'établissements hospitaliers concernés. Il lui demande également de confirmer que l'Agence régionale de santé du Grand-Est n'a encore répondu à aucun des nombreux courriers et courriels de signalement que l'hôpital de Langres lui a adressés depuis janvier 2023. Il lui demande enfin quelles mesures elle s'apprête à prendre pour renforcer les services d'urgence dans les meilleurs délais et mettre un terme à la pratique des lits dans les garages.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bentz](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2083

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6067